

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 décembre 2017  
Séance du 27 novembre 2017

## 21 Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour les études des Hauts de Creil

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
M. LELONG	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme GUENDOUZE
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Dans la continuité du 1er projet de renouvellement urbain déployé sur l'agglomération, les quartiers des Hauts de Creil ont été retenus par l'ANRU pour un projet d'intérêt national.

Le NPNRU vise à inscrire ces quartiers dans la stratégie de développement de la ville, à les positionner au cœur des échanges entre le centre-ville, les espaces naturels et les secteurs d'emplois, à y renforcer la mixité de l'habitat et le réseau d'équipements publics. Ceci en prenant en compte les besoins des habitants et en mutualisant les ressources existantes.

Afin d'apporter une réponse cohérente aux enjeux et aux problématiques du quartier des Hauts de Creil, de définir les opérations d'aménagement qui peuvent faire levier, la Ville et les organismes bailleurs concernés souhaitent se faire accompagner par un cabinet d'études regroupant des compétences en urbanisme et en programmation pour élaborer un plan guide sur le quartier et réaliser une étude plus spécifique sur les problématiques de stationnement rencontrées sur ces secteurs de la ville.

La Ville, Oise Habitat, la SA HLM et le Logement Francilien se sont accordés pour constituer un groupement de commandes afin de réaliser ces missions qui seront inscrites dans le protocole de préfiguration avec l'ANRU.



# maintenant !

Elles consistent, en associant la population, en la réalisation de diagnostics, de scénarii d'aménagements qui permettront d'envisager différentes pistes de mutation du quartier. Celles-ci amèneront les maîtres d'ouvrages constitués en groupement à arbitrer et à choisir un parti d'aménagement pour le quartier et les opérations à inscrire dans le programme NPNRU.

Ces études ont été estimées à 270 000 € HT soit 324 000 € TTC au regard du plan prévisionnel de financement du groupement avec les organismes bailleurs, subventionné à hauteur de 50% par l'ANRU pour la tranche ferme de l'accord cadre. L'estimation de la tranche optionnelle portée par la ville est de 80 000 € HT soit 96 000 € TTC. L'estimation totale de l'accord cadre est donc de 350 000 € HT soit 420 000 € TTC.

Pour mener ces études à bien, l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2017, offre la possibilité de constituer un groupement de commandes afin de choisir le même bureau d'études. En l'espèce, cette disposition de l'ordonnance sus-mentionnée, peut permettre à la ville de Creil et aux bailleurs sociaux Oise Habitat, Logement Francilien et la SA HLM de choisir un bureau d'études commun.

Pour ce faire, il doit être signé une convention constitutive du groupement de commandes qui doit notamment définir les modalités de fonctionnement du groupement et désigner un coordonnateur de ce groupement. Celui-ci doit procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du bureau d'études, dans le respect des règles imposées par les textes relatifs aux marchés publics.

La sélection et le choix du bureau d'études se fera au cours de commission d'appel d'offres spécifique dont il convient de déterminer les représentants de la ville de Creil selon les règles de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article 101 II 3° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

Par conséquent, parmi les membres de la commission d'appel d'offres, les candidats proposés sont :

- Membre titulaire : M. Cédric LEMAIRE ;
- Membre suppléant : M. Brahim BELMHAND.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1414-3,  
Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2014 portant délégation à Monsieur le Maire,  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment l'article 28 et 101 II 3°,  
Vu le projet de convention constitutive du groupement entre la ville de Creil et les organismes bailleurs Oise Habitat, Logement Francilien et la SA HLM de l'Oise,  
Considérant le besoin commun entre la Ville de Creil et les organismes bailleurs Oise Habitat, Logement Francilien et la SA HLM de l'Oise,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,  
Considérant la constitution du groupement de commandes entre la ville et les organismes bailleurs Oise Habitat, Logement Francilien et la SA HLM de l'Oise dont la convention est approuvée par le conseil municipal en date du 29 mars 2017,  
Considérant le besoin pour la Ville de Creil de désigner les membres de la commission d'appel d'offres spécifiquement créée pour le groupement de commandes,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** d'élire parmi les membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la commune :

- > M. Cédric LEMAIRE, membre titulaire ;
- > M. Brahim BELMHAND, membre suppléant.

de la commission d'appel d'offres spécifiquement créée pour le groupement de commandes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 07/12/17  
et publication ou notification le 07/12/17  
affiché le 05/12/17  
CREIL, le 07/12/2017

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**





Envoyé en préfecture le 07/12/2017

Reçu en préfecture le 07/12/2017

Affiché le 05/12/2017



ID : 060-216001743-20171204-DLRG171204021-DE

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès à l'information.